Envoyé en préfecture le 06/07/2022
Reçu en préfecture le 06/07/2022
Affiché le
ID : 033-213305352-20220706-108_2022-AI

COMMUNE DE TRESSES
Arrêté du Maire

N° 108/2022

****

Le maire de la Commune de Tresses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18,
Vu l'Instruction Générale relative à l'Etat Civil du 21 septembre 1955 et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,
Considérant l'indisponibilité du Maire et des Adjoints,
Considérant qu'il convient pour la bonne marche de l'administration et la continuité du service public que Monsieur le Maire puisse être suppléé dans une partie de ses fonctions,

ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Gérald GARROUSTE, conseiller municipal est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil le samedi 9 juillet 2022.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et copie en sera adressée au représentant de l'état dans le département. En outre une expédition en sera transmise à Monsieur le procureur de la République.

Fait à Tresses, le 5 juillet 2022

Christian SOUBIE
Maire de Tresses

MAIRIE DE TRESSES
33370 (Gironde)